

Le Président de Somme Numérique  
Certifié que ce document a été



Transmis le 26 AVR. 2022



à la Préfecture de la Somme  
au titre du Contrôle de Légalité

EXEMPLAIRE ORIGINAL  
A RETOURNER

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12

**Références :**

Numéro de client : 0082164

Numéro du contrat de prêt : MON541969EUR

Date d'émission des conditions particulières : 20 avril 2022

**Prêteur** : **LA BANQUE POSTALE**  
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**Emprunteur** : **SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE**  
43 AVENUE D ITALIE  
80090 AMIENS  
SIREN n°258004365  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT**

**Score Gissler** : 1A

**Montant du contrat de prêt** : 5 000 000,00 EUR

**Durée du contrat de prêt** : 30 ans, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/06/2052

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

**TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/06/2052**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 5 000 000,00 EUR

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur pendant la plage de versement fixée entre le 21/04/2022 et le 01/06/2022 avec versement automatique le 01/06/2022

**Nombre de versement(s) possible pendant la plage de versement** : 1 seul versement pour le montant total de la tranche

**Préavis** : 5 jours ouvrés TARGET/PARIS

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 1,72 %

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Jour de l'échéance**

**d'amortissement et d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû

*Préavis* : 50 jours calendaires

*Indemnité* : actuarielle

**COMMISSION**

**Commission d'engagement** : 0,08 % du montant du contrat de prêt, réglée par prélèvement sur le versement des fonds

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

**Taux effectif global** : 1,73 % l'an  
*soit un taux de période* : 0,432 %, pour une durée de période de 3 mois

**Comptable assignataire** : numéro codique : 080007  
TRESORERIE DU GRAND AMIENS ET AMENDES  
1-3 RUE PIERRE ROLLIN CS 12301  
80023 AMIENS CEDEX 3

**Notification**

Prêteur	Emprunteur
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	SYNDICAT MIXTE SOMME NUMERIQUE 43 AVENUE D ITALIE 80090 AMIENS
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

**CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT**

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 24/05/2022 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

**DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

**PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

**SIGNATURES**

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2021-12 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :  
A Amiens, le 26/04/2022  
Nom et qualité du signataire :  
Cachet et signature :

Philippe VARLET  
Président

Pour le prêteur :  
A Lyon, le 20 avril 2022  
Nom et qualité du signataire :

  
Alexandra MOINE  
Contrôleur Crédit



